



REGLEMENT ENDURO D'ACCOUS 2016

-

TROPHEE ENDURO DES PYRENEES/TEMS by Continental

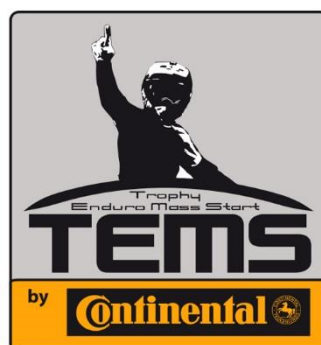


Table des matières

1.	DEFINITION	3
2.	ORGANISATION, DATES ET LIEUX	3
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
4.	CATEGORIES	4
5.	PARCOURS	4
6.	INSCRIPTIONS	4
7.	ANNULATION, REMBOURSEMENT	4
8.	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE.....	5
9.	MATERIEL	5
10.	EQUIPEMENT	5
1.	Epreuves format rallye : liaisons effectuées exclusivement en VTT	5
2.	Caméras embarquées.....	5
11.	RECONNAISSANCES ET TRACES	6
12.	DEROULEMENT DE LA COURSE.....	6
1.	Format Enduro.....	6
2.	Modification des horaires et conditions de départ	6
3.	Abandon	6
13.	Assistance	6
14.	CLASSEMENT	6
15.	RECLAMATIONS	7
16.	ASSURANCE.....	7
17.	DROIT A L'IMAGE	7

1. **DEFINITION**

L'épreuve d'Enduro d'Accous est une compétition d'enduro VTT qui se court en individuel.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler pendant un week-end sur des parcours complets (spéciales chronométrées et liaisons à VTT) alliant technique et physique avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations FFC en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.accousvtt.clubeo.com ainsi que sur la page Facebook de l'enduro.

L'Enduro d'Accous est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Tout sujet non abordé dans ce présent document adopte le règlement VTT de la Fédération Française de Cyclisme.

2. **ORGANISATION, DATES ET LIEUX**

L'Enduro d'Accous est organisé par le club Accous VTT. Cette course fait partie de deux championnats :

- Trophée Enduro des Pyrénées,
- Trophy Enduro Mass Start : TEMS by Continental

Coordonnées de l'épreuve :

Accous VTT
Rue centrale
64490 Accous

Renseignements : 0695113080

Cette épreuve a lieu les 7 et 8 mai 2016.

Retrait des plaques : colonie entrée sud du village.

3. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'enduro est ouvert à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquittés des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire,
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- être au minimum âgé de 15 ans (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants est fixé à 150.

4. **CATEGORIES**

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames, 15 ans et plus (à partir de 2001),
- Juniors, 15 à 18 ans (entre 2001 et 1998),
- Hommes, 19 à 39 ans (entre 1997 et 1977),
- Master 1, 40 à 49 ans (entre 1976 et 1967),
- Master 2, 50 ans et plus (à partir de 1966).

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

Il y a 3 catégories:

- Enduro
- Semi-rigide
- Electrique

5. **PARCOURS**

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité et remettre en place la rubalise pour éviter que les participants suivants s'égarerent.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant.

Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet <https://www.engage-sports.com/>.

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à :

- 55 euros pour les personnes licenciées auprès de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou d'une fédération étrangère affiliée à l'Union Cycliste Internationale (UCI),
- 63 euros pour les personnes non licenciées à une fédération affiliée à l'UCI ou non licenciées.

Il est également possible de s'inscrire pour une seule journée de course.

Les inscriptions internet seront closes 15 jours avant l'épreuve.

7. **ANNULATION, REMBOURSEMENT**

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

8. **CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition (vendredi) selon les horaires communiqués sur notre site internet et notre Facebook. Il sera également possible d'effectuer le retrait le samedi matin de l'épreuve.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- pour les licenciés : sa licence FFC* (ou d'une fédération affiliée à l'UCI pour les étrangers) en cours de validité mentionnant un certificat médical, pour les pilotes étrangers une autorisation de courir à l'étranger.
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 1 an,
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

** Tous les types de licences FFC hormis le « pass'loisir » sont autorisés à condition que le certificat médical soit mentionné et que les participants aient plus de 15 ans.*

Il est impératif, sous peine d'une pénalité par infraction de porter sa plaque de guidon.

Une caution sera demandée pour la location du système de chronométrage. Celle-ci sera restituée le dimanche après-midi en échange du système de chronométrage en parfait état de marche. En cas de non retour du transpondeur, un montant de cinquante euros devra être réglé par le participant.

Contrôle anti-dopage : un local sera à la disposition des services compétents. Les pilotes désignés auront pour obligation de se présenter au contrôle.

9. **MATERIEL**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées. Les vélos à assistance électrique sont autorisés.

10. **EQUIPEMENT**

1. **Epreuves format rallye : liaisons effectuées exclusivement en VTT**

Le port du casque intégral (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. **Il est vivement conseillé de porter des coudières. Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.**

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course.

2. **Caméras embarquées**

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée, sous la seule responsabilité des coureurs.

Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

11. **RECONNAISSANCES ET TRACES**

Aucune reconnaissance en VTT ne sera autorisée. Tout participant se trouvant sur ces pistes à VTT ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition et sera sanctionné.

A partir du moment où les tracés sont matérialisés, aucune reconnaissance à pied n'est autorisée sauf exception mentionnée par l'organisateur.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course.

12. **DEROULEMENT DE LA COURSE**

1. **Format Enduro**

L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Les horaires de départ sont remis aux concurrents lors des vérifications administratives et techniques. Tout retard au départ sera pénalisé. La pénalité sera égale à la différence entre l'heure réelle de départ du concurrent et l'heure de départ prévue. Le concurrent se doit de rattraper son retard pendant les liaisons pour pointer à son heure de départ prévue sur les départs suivants (le comité de course appréciera le total des pénalités à appliquer au concurrent en fin de journée d'épreuve). En cas de retard trop important, le comité de course peut décider de la mise hors course du concurrent pour ne pas perturber la bonne organisation de l'épreuve.

Des ravitaillements seront présents sur le parcours.

Lors des liaisons, les concurrents doivent respecter obligatoirement le code de la route (aucune priorité à la compétition). Tout écart constaté entraînera la radiation immédiate du pilote.

Le respect de la nature étant indispensable, chaque concurrent est responsable de la récupération de l'ensemble de ses déchets.

2. **Modification des horaires et conditions de départ**

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

3. **Abandon**

En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition de son abandon ainsi que pour le classement de l'épreuve. Le concurrent doit signaler son abandon auprès du comité de course.

13. **Assistance**

Seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils.

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours. Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

14. **CLASSEMENT**

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur les deux jours d'épreuve. Il n'y a pas de spéciale « joker ».

Un classement provisoire après une journée de course et un classement final seront affichés dans l'aire d'arrivée après la fin des manches.

15. **RECLAMATIONS**

Réclamation concernant le déroulement de l'épreuve

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réclamations concernant le classement

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées auprès du directeur de course.

16. **ASSURANCE**

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour l'épreuve auprès de la FFC.

Pour les non licenciés FFC, l'organisateur contracte une assurance individuelle accident. Les modalités de cette assurance peuvent être fournies aux participants sur simple demande.

Cette souscription entraîne une majoration de 8€ pour les participants non licenciés.

- Il est vivement conseillé aux participants de s'informer de leur police d'assurance avant de participer aux épreuves et de prendre des mesures en conséquence afin de compléter les garanties de l'assurance souscrite par l'organisation. Sur demande l'organisateur fournira les clauses de cette assurance obligatoire pour les non licenciés.

17. **DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à l'Enduro d'Accous 2016, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le l'enduro en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et / ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Contact directeur de course :

LACASTE ALAIN
RUE CENTRALE
64490 ACCOUS
Tél : 0695113080